



Poste régulier Agent.e de conformité

Le bureau coordonnateur des Petits Pommiers, situé au 1442 route du Président Kennedy à Scott, est à la recherche d'un(e) deuxième **agent.e de conformité** !

Ça t'intéresse? Voici en quoi consiste le travail:

L'agent.e de conformité est la personne qui détient un lien privilégié avec les RSGE (Responsable d'un Service de Garde Éducatif en milieu familial). Par sa diplomatie et son écoute bienveillante, elle crée un lien de confiance avec les RSGE afin de travailler en partenariat avec elles et viser l'amélioration continue de la qualité.

Souvent en déplacement, l'agent.e de conformité planifie et effectue les visites de surveillance. Elle participe également au traitement des dossiers de reconnaissance des nouvelles RSGE, à l'application de la procédure de renouvellement des reconnaissances ainsi qu'au traitement des plaintes.

Au bureau, l'agent.e de conformité s'assure de la conformité des dossiers des RSGE. Elle rédige des rapports ainsi que des avis et en assure les suivis.

Les compétences recherchées :

Capacité à établir des relations de confiance et de respect, habileté de communication orale et écrite, capacité d'écoute, capacité d'analyse, sens de l'organisation, rigueur, esprit d'équipe, éthique, maîtrise du français parlé et écrit, maîtrise des principaux logiciels.

Les exigences :

- Diplôme d'études collégiales relevant du secteur de l'éducation et des sciences sociales, humaines ou administratives, ou l'équivalent;
- Expérience en tant qu'agent.e de conformité (un atout);
- Accès à un véhicule et permis de conduire valide;
- Ne doit avoir aucun empêchement en lien avec l'emploi.

Les conditions de travail :

- Horaire de 21 heures/semaine répartie sur 3 jours; horaire à discuter
- Taux horaire : Entre 20,06\$ et 26,59\$, selon l'échelle du MFA
- 13 jours fériés (au prorata de l'horaire de travail), 6 jours de congé personnel
- Régime de retraite à prestations déterminées cotisation employé.e / employeur à 50%
- Régime d'assurance collective
- 3 semaines de vacances après 2 ans, 4 semaines après 4 ans et 5 semaines après 12 ans
- Si les exigences minimales de formation sont rencontrées, l'expérience sera considérée dans le calcul des vacances.

- Possibilité de faire des heures supplémentaires en tant qu'éducateur.trice dans nos installations
- Entrée en poste dès que possible

Veillez transmettre votre lettre d'intention ainsi que votre curriculum vitae à Madame Johanne Roy, directrice du bureau coordonnateur, à l'adresse courriel jroy@becqueepommiers.com

Seules les candidatures retenues seront contactées.